



Changement des étiquettes de prix à carrefour et casier judiciaire

Par **noemie24051982**, le **17/06/2008** à **20:36**

bonjour

Je voulais savoir si je risque quelque chose car j'ai changé des étiquettes à carrefour sur une valise pour avoir un prix inférieur et je me suis fait prendre par les vigiles qui m'ont fait remplir une procédure de plainte et j'ai payé le vrai prix de l'article.

Or je veux devenir enseignante. Est ce que cela sera inscrit sur mon casier judiciaire???

Par **frog**, le **17/06/2008** à **20:42**

C'est possible, selon le montant de l'article.

Par **JamesEraser**, le **17/06/2008** à **20:55**

Je confirme.

[citation]les vigiles qui m'ont fait remplir une procédure de plainte[/citation]

Tout dépend de la destination de la lettre plainte et des décisions du parquet, bien évidemment, elles seront fonction du prix réel de l'article et de la remise gracieuse tentée au travers de

votre indélicatesse.

Mais bon, comme vous vous êtes acquittée du montant de l'article. Dans ce cas de figure, ça ne va pas bien loin en dehors des récidives.

Cordialement